

**LOTÉRIE DE VACCINATION CONTRE
LA COVID-19 DU MANITOBA**

Dans le cadre des efforts plus vastes visant à encourager la vaccination, le Manitoba lance une loterie qui remettra près de deux millions de dollars en argent et en bourses d'études à des particuliers qui ont été vaccinés contre la COVID-19.

Tous les Manitobains âgés d'au moins 12 ans qui ont reçu au moins une dose du vaccin au plus tard le 2 août seront admissibles au premier tirage. Tous les Manitobains âgés d'au moins 12 ans qui ont reçu deux doses au plus tard le 6 septembre seront admissibles au deuxième tirage.

Toute personne qui a été vaccinée dans ces délais sera automatiquement inscrite au tirage. Chaque tirage offrira :

- trois prix de 100 000 \$ dans la région de l'Office régional de la santé de Winnipeg (à l'exclusion de Churchill), totalisant 300 000 \$;
- un prix de 100 000 \$ dans chacune des régions des offices régionaux de la santé suivants, totalisant 400 000 \$:
 - Santé de Prairie Mountain;
 - Southern Health-Santé Sud;
 - Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est;
 - Office régional de la santé du Nord (y compris Churchill),
- dix bourses d'études de 25 000 \$ pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans à l'échelle de la province, totalisant 250 000 \$.

Questions et réponses

Quel est le but de la loterie de vaccination du Manitoba?

La vaccination est le moyen le plus rapide de contrer la COVID-19 et d'aider les Manitobains à reprendre les activités qu'ils aiment. La loterie de vaccination du Manitoba a un effet incitatif sur les gens qui ont choisi de se faire vacciner.

Qui est admissible?

Toute personne qui a reçu sa première dose du vaccin au plus tard le 2 août est admissible au premier tirage, et toute personne qui a reçu deux doses d'ici le 6 septembre est admissible au deuxième tirage. Les détails additionnels sur le processus seront fournis d'ici la fin juin.

Que dois-je faire pour pouvoir participer?

Toute l'information requise pour participer au tirage est recueillie au moment où vous vous présentez à votre rendez-vous de vaccination.

Quand les tirages auront-ils lieu?

Il y a deux tirages, chacun fournissant 950 000 \$ en argent et en bourses d'études. Les tirages auront lieu lorsque les données concernant toutes les vaccinations réalisées dans les délais (2 août et 6 septembre) auront été saisies dans le système provincial.

Quelles sont les valeurs des prix, et comment les prix seront-ils distribués?

Au total, 1,9 million de dollars seront remis. Chaque tirage offrira :

- trois prix de 100 000 \$ dans la région de l'Office régional de la santé de Winnipeg (à l'exclusion de Churchill);
- un prix de 100 000 \$ dans chacune des régions sanitaires suivantes : Santé de Prairie Mountain, Southern Health-Santé Sud, Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est et Office régional de la santé du Nord, totalisant 400 000 \$;
- dix bourses d'études de 25 000 \$ pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans à l'échelle de la province, totalisant 250 000 \$.

Les enfants sont-ils admissibles?

Oui. Les jeunes âgés de 12 à 17 ans peuvent actuellement se faire vacciner, ils seront donc automatiquement inscrits au tirage après leur immunisation. Ils courent la chance de gagner une des 20 bourses d'études de 25 000 \$.

Que se passe-t-il si vous êtes une personne qui ne peut se faire vacciner pour des raisons médicales ou autres?

La loterie de vaccination du Manitoba est seulement ouverte aux personnes qui ont reçu une dose (premier tirage) ou deux doses (deuxième tirage) du vaccin.

Qui n'est pas admissible?

Les personnes qui travaillent directement à l'administration et à la mise en œuvre de la loterie et les membres de leur famille immédiate ne pourront pas participer au tirage. Tous les députés à l'Assemblée législative sont également exclus.

Que puis-je faire si je ne veux pas participer à la loterie?

Un processus sera mis en place pour les personnes qui ne souhaitent pas participer à la loterie de vaccination du Manitoba.

J'ai été vacciné hors du Manitoba, mais je demeure ici. Suis-je encore admissible?

Oui. Toutefois, vous devrez signaler votre vaccination au covidimmunizationrecordsrequests@gov.mb.ca ou au bureau de la santé publique avant le tirage. La liste des emplacements se trouve au www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Mes renseignements de vaccination et autres renseignements médicaux sont-ils en sécurité?

Vos renseignements médicaux personnels demeurent confidentiels et en sécurité.

L'information du registre de vaccination du Manitoba sert de source d'information concernant les participants à la loterie. L'information requise par le système de loterie pour tenir un tirage sera limitée à un identificateur anonyme, ce qui signifie qu'elle ne contiendra pas votre nom ni d'autres renseignements médicaux personnels qui vous identifient.

Quels organismes participent à la loterie?

La Société manitobaine des alcools et des loteries sera responsable des deux loteries. Un organisme de bienfaisance aidera à superviser les tirages de bourses d'études. Un auditeur tiers assurera la supervision de tout le processus. La Société manitobaine des alcools et des loteries travaillera avec un fournisseur de services de tirages électroniques qui est autorisé à tenir des tirages officiels par la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba.